

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04213

Numéro SIREN : 528 786 965

Nom ou dénomination : A2P

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/011356

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*03

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A2P</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>24 IMPASSE DE CASTELVIEIL ZA DE PINET 31180 ROUFFIAC TOLOSAN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>52878096500020</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31/07/2021</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé		AA	
ACIIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	830
	Frais de développement*	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	31 197
	Fonds commercial (1)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 771
	Autres immobilisations corporelles	AT	103 405
	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	2 940
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières*	BH	2 733
TOTAL (II)		BJ	193 877
ACIIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	51 963
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	4 777
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	689 460
	Autres créances (3)	BZ	8 153
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
Disponibilités	CF	1 162 106	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 685	
TOTAL (III)		CJ	1 921 143
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 115 020
		IA	113 465
			2 001 555
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :
		CR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS A2P		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100 500.....)			DA	100 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 050	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	570 382	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	120 145	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	801 076	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	207 100	
	Dettes fiscales et sociales			DY	386 978	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	41 917	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	564 483	
TOTAL (IV)			EC	1 200 479		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 001 555		
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 200 479	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/08/2020 au 31/07/2021

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	O		
TRANSFERTS DE CHARGES	O		
COMMENTAIRE			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/08/2020 au 31/07/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2021 dont le total est de 2 001 555,10 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 120 144,68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2020 au 31/07/2021.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans ans
- Installations techniques	5 à 10 ans ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans ans
- Matériel de bureau	5 à 10 ans ans
- Mobilier	6 à 10 ans ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/08/2020 au 31/07/2021

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A2P
Société par actions simplifiée au capital de 100 500 euros
Siège social : Impasse de Castelvieu-ZA de Pinet, 31180 ROUFFIAC TOLOSAN
528 786 965 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 AVRIL 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31.07.2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31.07.2021** s'élevant à **120 144,68** euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	120 144,68 euros
------------------------	------------------

A titre de dividendes	90 000 euros
Soit 60,00 euros par action	

Le solde	30 144,68 euros
----------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 600 526,48 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 711 076,78 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

px

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos 31.07.2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 juillet 2018 :

60 000,00 euros, soit 40 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 31 juillet 2019 :

60 000,00 euros, soit 40 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 31 juillet 2020 :

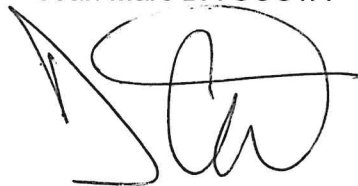
75 000,00 euros, soit 50 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 75 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29/04/2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean Marc DA COSTA



Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : A2P

Forme juridique : Société par actions simplifiées

Numéro unique d'identification - (Siren) : 528 786 965

Représentée par :

Nom : DA COSTA Prénom : Jean Marc

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/07/2021

- ☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve
- ☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves
- ☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes
- ☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes
- ☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

Le Président
Jean Marc DA COSTA

